

Emissions de gaz à effet de serre et de polluants en France : Poursuite de la baisse sur les six premiers mois de 2023 d'après le baromètre du Citepa

Les dernières données du Citepa montraient une baisse des émissions de GES de -2,7% entre 2021 et 2022, marquant la fin du rebond post-Covid. Cette baisse s'est-elle poursuivie en 2023 ? Le Citepa met à jour, tous les 3 mois, son baromètre des émissions mensuelles. Ce 3 octobre, nous publions le baromètre sur le premier semestre 2023. Cette pré-estimation des émissions sur les 6 premiers mois de l'année (de janvier à juin) permet d'affiner le premier aperçu de l'année en cours depuis la dernière mise à jour du baromètre.

-4,3 % des émissions de GES début 2023

Au global, d'après le baromètre du Citepa, **les émissions de gaz à effet de serre ont continué de baisser sur la première moitié de 2023, avec une baisse de -4,3% par rapport au premier semestre 2022 (hors puits de carbone)**. Trois secteurs participent le plus à cette baisse : **l'industrie** (-10%), **la production d'énergie** (-8%) et les **bâtiments** (-7%).

Ainsi, la tendance générale de baisse des émissions se poursuit sur la première moitié de l'année 2023. Cette tendance à la baisse s'observe depuis 2018 – les émissions après la crise du Covid-19 n'ont connu qu'un rebond partiel, et sont restées inférieures au niveau de 2019.

Quelques éléments de contexte

Il s'agit, à ce stade, de pré-estimations et les futures publications d'inventaire annuel du Citepa permettront de documenter plus précisément les variations d'estimation des émissions de l'année 2023. Néanmoins, dans le cadre du baromètre il est déjà possible de mettre en avant les éléments suivants :

- pour les **bâtiments**, la baisse des émissions du chauffage a été très forte fin 2022, avec l'effet de la hausse des prix de l'énergie. Début 2023, cet effet se poursuit, alors que par ailleurs l'indice de rigueur hivernale montre un début d'année 2023 légèrement plus rigoureux que début 2022. Les émissions de GES du chauffage résidentiel entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023 ont baissé de 8%, avec une baisse de consommation du gaz naturel.
- Le **secteur industriel** a dû être aussi fortement impacté par la crise énergétique. En particulier, les émissions de GES de la métallurgie des métaux ferreux entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023 ont baissé de 22%.
- L'évolution des émissions de GES de la **production d'énergie** est liée en particulier au niveau de disponibilité des moyens de production électrique décarbonés, notamment les centrales nucléaires et hydroélectriques. En comparant les 6 premiers mois de 2022 aux 6 premiers mois de 2023, on constate une baisse des émissions de 15%, liée à une augmentation de 2.6% de la production d'électricité nucléaire (remise en service progressive de centrales nucléaires) et à une moindre production des centrales thermiques (-17% entre les deux périodes).
- Le **transport routier** avait connu une baisse de 15% en 2020, puis un rebond de +12% en 2021, et une poursuite du rebond de +2% en 2022. Le baromètre 2023 sur les six premiers mois montre une fin de ce rebond avec une baisse de 1,5% entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023.
- En revanche, le rebond post-crise du **transport aérien** se poursuit toujours, avec une hausse de 25% des émissions des vols domestiques au premier semestre 2023 par rapport au premier semestre 2022 ; et une hausse de 34% pour les vols internationaux

Baisse des émissions de NOx

Du côté des **polluants atmosphériques**, si l'on regarde les NOx (dioxydes d'azote), le bilan provisoire pour cette première moitié d'année est une diminution de 3% des émissions, en raison de baisses dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie (-6% chacun par rapport à la même période en 2022) ainsi que les bâtiments (-3,5%) et les transports (-3%).

Qu'est-ce que le baromètre des émissions mensuelles du Citepa ?

En complément de l'inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, qui fournit chaque année N le bilan des émissions de l'année N-2, et en complément des émissions annuelles pré-estimées pour l'année N-1, le Citepa propose des estimations mensuelles des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans l'année en cours. Ce baromètre des émissions mensuelles est calculé en cohérence avec les émissions annuelles. Il permet de suivre l'évolution des émissions au fil des mois de l'année en cours, et de comparer les émissions mois à mois avec l'année précédente. Les chiffres de GES présentés dans ce communiqué sont relatifs à la France périmètre UE (Métropole et territoires d'Outre-mer inclus dans l'UE).

Le baromètre du Citepa propose une estimation provisoire des émissions. L'évolution de certains sous-secteurs n'est pas pré-estimée (une partie des émissions de l'agriculture, des déchets ainsi que le puits de carbone). Les prochains résultats de l'inventaire annuel du Citepa permettront d'affiner ces résultats.

En savoir plus



CITEPA

Guider l'action Air & Climat

Engagée et indépendante, notre association guide les acteurs de la transition écologique en France et dans le monde. Elle évalue l'impact des activités humaines sur le climat et la pollution atmosphérique. Elle produit des données de référence et développe des solutions pour favoriser la réduction des émissions, l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique. Notre équipe pluridisciplinaire participe à la construction d'un monde durable.

Contact presse Citepa : Colas Robert – colas.robert@citepa.org